

Présents : C. BONNAT, E. ROULAUD, P. MEYNARD, M. AUBRUN, G. JACQUEMENT, J. DANIEL, A. MEYNARD, H. CAHUZAC, C. ROUX, V. MARTIN, A. LELONG, J.M. ARSAC, J. VRIELYNCK.

Absents excusés : R. DANIEL (procuration à J. DANIEL), M.L. JACQUEMENT (procuration à G. JACQUEMENT)

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

\*\*\*\*\*

La séance débute à 19 h 05

Préalablement à la réunion du conseil, Monsieur ARSAC fait remarquer qu'il ne s'oppose pas à la tenue de cette réunion, mais que le délai de trois jours ouvrés pour envoyer la convocation n'a pas été respecté.

### **1) Adoption du compte-rendu de la réunion du 28/04/2026**

Aucune remarque n'étant formulée de la part des membres du conseil, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2) Travaux de GRVC (Grosses Réparations sur la Voirie Communale) à réaliser sur la Commune : présentation des devis et demandes de subvention au Conseil Départemental avant le 31/05**

A la demande du Maire, Alain MEYNARD explique au Conseil les routes qu'il est nécessaire de réparer :

- Route de Bort à Mappas,
- Route de la Croix de la Gane au Stade,
- Chaussée de l'étang de la Monnerie,
- Route de la Rougerie sur une centaine de mètres depuis l'intersection de la R.D 6 bis,
- Route des Petits trois Cerisiers à La Croix du Bac.

Le devis estimatif établi par EUROVIA, s'élève à **82 936,80 € H.T.** pouvant être subventionnés à 50 % par le Conseil Départemental au titre des GRVC. Accord du Conseil pour déposer cette demande de subvention.

Des travaux de «point à temps» seront réalisés pour remettre en état les routes les plus endommagées.

**3) Goudronnage des allées du cimetière** : présentation du devis pour demande de subvention au Conseil Départemental,

A la demande du Maire, Alain MEYNARD explique au Conseil que cette opération va consister à goudronner les allées principales du cimetière avec de l'enrobé drainant.

Une largeur de 3 mètres sera réalisée en enrobé avec un complément en gravillons pour aller jusqu'aux caveaux. Ceci permettra de ne pas dégrader l'enrobé, lorsqu'il sera nécessaire de creuser devant les caveaux pour accéder aux portes enterrées.

Le montant de cette opération s'élève à la somme de **34 342,00 € H.T.** pouvant être subventionnée à 40 % par le Conseil Départemental. Accord du Conseil pour déposer cette demande de subvention.

**4) Aménagement d'une grange en halle couverte** : demande de subvention au Conseil Départemental (plan de financement ci-joint),

Le Maire informe le Conseil que la Préfecture nous a octroyés une **subvention de 27 964,50 €** au titre de la DETR pour cette opération, suite au dépôt de la demande en Décembre 2025 et sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de **93 215 € H.T.**

Or, le devis pour la réfection de la toiture de cette grange a dû être revu à la hausse, l'Architecte des Bâtiments de France ayant imposé que des tuiles courbes traditionnelles soient posées.

Le nouveau devis s'élève à la somme de **50 833,30 € H.T.** au lieu de 41785,30 € H.T. Malgré ce coût supplémentaire, nous restons dans l'estimation prévisionnelle, qui s'élève à **91 163,30 € H.T.** car le montant des matériaux nécessaires aux travaux qui seront réalisés en régie, ont été revus à la baisse.

Opération pouvant être subventionnée par le Département à hauteur de 30 % au titre des CTD.

Accord du Conseil pour déposer cette demande de subvention.

**5) Demande de déplacement d'une partie de la voirie communale à « La Basse Borde »** : lettre ci-jointe. Le Maire donne lecture au Conseil, d'une lettre de Monsieur BIOJOUT, que chaque élu a reçu avec la convocation à cette réunion.

Après en avoir débattu, le Conseil demande qu'un courrier soit adressé à Monsieur BIOJOUT pour lui demander des compléments d'informations, à savoir :

- Réalisation d'une expertise dans le but d'obtenir une certification de la conformité des travaux réalisés au niveau de cette portion de route, certificat de conformité qui devra être présenté à la Commune.
- Prise de contact avec le SIAEP pour confirmer que les éventuelles canalisations d'eau potable qui traversent la chaussée actuelle, pourront être accessibles par la SAUR en cas de nécessité d'intervention sur le réseau, notamment en cas de fuite et que les prestations concernées ne seront pas à la charge de la commune.
- Prise de contact avec le fournisseur du réseau électrique pour les mêmes raisons que notées au point précédent.

La Commune ne prendra aucune décision tant que ces documents ne seront pas présentés en Conseil municipal.

**6) Détermination des tarifs des Transports Scolaires pour les 3 années à venir à la demande du Conseil Régional** (voir tableaux ci-joints),

Après en avoir débattu, le Conseil décide par 9 voix contre 5 (4 voix contre et 1 abstention) de conserver le système de participation actuel, à savoir, une prise en charge partielle du coût annuel du transport pour les tranches 4, 5 (c'est-à-dire en fonction du quotient familial), et les élèves scolarisés dans un établissement ne relevant pas de leur domicile (hors zone).

L'augmentation de la participation accordée par la Commune sera de 2 % chaque année scolaire, de la même façon que les tarifs pratiqués par le Conseil Régional.

Le Maire devra signer un avenant à la Convention de délégation de la compétence Transports Scolaires.

**7) Renouvellement de la convention passée avec le Centre Départemental de Gestion pour la mise à disposition de personnel temporaire qualifié** pendant les congés de la secrétaire de mairie et pour faire face au surcroît de travail plusieurs fois dans l'année

Accord du conseil pour renouveler cette convention.

**8) Demandes de subvention émanant de Radio KAOLIN et du Secours Populaire** (lettres ci-jointes),

Le Conseil décide de ne pas attribuer de subvention à ces deux organismes.

**9) Désignation d'un référent « Ambroisie » à la demande de la FREDON** (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles),

Hélène CAHUZAC propose sa candidature. Accord du Conseil pour la désigner.

**10) Délibérations modificatives sur le budget Assainissement** :

La secrétaire de mairie explique que le résultat excédentaire cumulé en section d'investissement d'un montant de 169 170,49 € a été oublié d'être reporté en recettes d'investissement sur le Budget Primitif, ce qui a nécessité l'inscription d'un emprunt de 99 546,00 € en dépenses d'investissement pour équilibrer ce budget, d'où l'obligation de régulariser ces écritures comptables à la demande de la Trésorerie par une délibération modificative (suppression de l'emprunt et inscription de crédits supplémentaires en dépenses d'investissement).

Il est également nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires à l'article 673 de ce budget pour annuler une facture d'assainis. émise à tort. Accord du Conseil pour prendre ces 2 D.M.

**Questions diverses :**

- Monsieur ARSAC demande si les Anglais qui résident sur la commune, pourraient également bénéficier du bon d'achats remis aux personnes âgées de 70 ans et plus, à Noël.

Refus du Maire compte tenu du fait que les Anglais ne font plus partie de l'Union Européenne.

- Monsieur ARSAC évoque le fait que la Commune procède à des brûlages de déchets très régulièrement, car certains riverains se plaignent des fumées.

Le Maire confirme que ces brûlages ne concernent que des branches et pas de matériaux polluants et qu'ils sont nécessaires, car le volume accepté en déchetterie n'est pas suffisant.

Signature du tableau de présence à la réunion du 28/04/2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 36

Le secrétaire de séance,



E.ROULAUD

Le Maire,



C.BONNAT